



Département d'évaluation  
des formations

A l'attention des docteurs diplômés depuis 2017

Septembre 2020

Objet : recrutement d'experts ED « jeunes docteurs »

Dans le cadre des évaluations des écoles doctorales (ED) et des collèges doctoraux, le Hcéres intègre dans ses comités un expert « jeune docteur », *i.e.* un ancien doctorant récemment diplômé qui occupe un poste (CDD ou CDI) dans le secteur académique ou non académique, ayant requis le grade de docteur.

Classiquement constitué de 4 à 5 membres, un comité d'évaluation assure l'expertise de deux à quatre ED (visite avec une demi-journée par ED) ou d'un collège doctoral (visite sur 2 jours). Les frais de mission (transports et hébergement) sont pris en charge par le Hcéres et les membres du comité perçoivent une indemnité d'expertise.

Si vous êtes intéressé(e) pour être enregistré(e) pendant trois ans dans notre base de contacts d'experts « jeunes docteurs » potentiels, vous pouvez déposer votre candidature en adressant **une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae** au plus tard le 12 novembre 2020 à cette adresse : [comite-ed@hceres.fr](mailto:comite-ed@hceres.fr)

Jean-Marc GEIB

Directeur du Département d'évaluation des formations

NB : Des précisions sur 1) les missions du Hcéres et 2) les documents de référence sur le processus ED et collèges doctoraux sont accessibles via les adresses suivantes :

1 : <http://www.hceres.fr/PRESENTATION/Missions>

2 : <https://www.hceres.fr/fr/evaluation/evaluation-des-ecoles-doctorales-et-colleges-doctoraux-ou-structure-equivalente>